

Contrat Œufs Hiver 2021/2022

Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

| Le producteur | Le(s) consomm'acteur(s) |
|---|--|
| Bernadette et Loïc Paillusson Beaulieu 44170 NOZAY | NOM(s) Prénom(s) |
| | Adresse |
| | Email: |
| | Tél(s) |
| AMAP de Thouaré-sur-Loire 23 rue de Mauves, boîte N°12, 44470 Thouaré-sur-Loire – amap.thouare@gmail.com | |
| Référent pour la saison : Véronique Goël : philippe.goel@orange.fr - 06 40 78 77 98 | Distributions : Mardi de 18 h à 19 h - 136 Rue du Jaunais |
| Retour des contrats : POUR LE Jeudi 14 Octobre 2021 A la Morvandièrre - 23, Rue de Mauves - Boîte N°12 ou lors d'une distribution | |

Par ce contrat, le producteur et le consomm'acteur adhèrent aux principes et au respect de la Charte des Amap (<http://miramap.org>).

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

- Le producteur s'engage à livrer deux fois par mois ces produits issus de l'agriculture BIO en respectant la chaîne du froid,
- Le producteur s'engage à être le plus souvent possible présent aux distributions et accueillir les adhérents sur sa ferme,
- Le producteur s'engage à être transparent sur le mode de fixation des prix et sur les méthodes de travail.

ENGAGEMENT DU CONSOMM'ACTEUR

- Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, partage les aléas liés aux intempéries et aux autres fléaux agricoles en passant commande pour chaque distribution sur la durée entière de la saison.
- Le consomm'acteur s'engage à venir retirer ses produits à chaque livraison ou à les faire récupérer par la personne de son choix, faute de quoi les produits seront perdus.

TERMES DU CONTRAT

- Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour chaque livraison de sa production. Voir tableau
- Le présent contrat est souscrit et réglé par chèque(s) à l'ordre indiqué ci-dessous selon la ou les sommes indiquées dans le tableau.

Prix pour 6 œufs : 2,3 €
Nb Distributions : 13

| Nombre d'œufs | Montant (€) |
|---------------|-------------|
| 6 | 29,9 |
| 12 | 59,8 |
| 18 | 89,7 |
| 24 | 119,6 |

PAYABLE EN

| 1 seul Chèque |
|---------------|
| 29,9 |
| |
| |
| |

OU

| 1er Chèque | 2ème Chèque | 3ème Chèque |
|------------|-------------|-------------|
| 10 | 10 | 9,9 |
| 20 | 20 | 19,8 |
| 30 | 30 | 29,7 |
| 40 | 40 | 39,6 |

Dates de distribution : 9/11 ; 23/11 ; 7/12 ; 21/12/21 ; 4/01 ; 18/01 ; 1/02 ; 15/02 ; 1/03 ; 15/03 ; 29/03 ; 12/04 ; 26/04/22.

CLAUDE(S) PARTICULIERE(S)

- Le consomm'acteur remplit et signe le contrat et 3 chèques **obligatoirement** du montant indiqué dans le tableau ci-dessus (sauf pour un contrat 6œufs possibilité d'un seul chèque) à l'ordre "**Bernadette et Loïc Paillusson**".

Fait à : Le :

Signature du Producteur :

Signature de l'Amapien :